



Infos DAL 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »
N° 111 - février 2023

Expulsions locatives...

Nous étions une petite cinquantaine, le samedi 28 janvier place Charles III à Nancy, à l'appel du DAL54, avec le soutien de SiToitLien, Un Toit pour les Migrants, CGT-Indecosa, ATD-Quart Monde, la Ligue des Droits de l'Homme, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne pour réaffirmer que



Se loger n'est pas un crime, c'est un droit !

L'examen par le Sénat de la proposition de loi présentée par les députés macronistes a permis quelques améliorations : le maintien dans les lieux après résiliation du bail pour impayés n'est plus assimilé à un squat et la peine de prison a été abandonnée.

Mais le raccourcissement des délais de négociation au cours de la procédure judiciaire et la sanction financière en cas de maintien dans les lieux a été maintenue.

La logique reste la même : faire peur au ménage qui rencontre des difficultés pour payer son loyer et le pousser à quitter « de lui-même » son logement. L'Etat n'aura alors plus ni à envoyer les forces de l'ordre, ni à indemniser les propriétaires !



L'« auto-expulsion » conduit ces ménages à des situations de suroccupation chez des amis ou dans de la famille, ou les livre à des marchands de sommeil peu scrupuleux. Dans tous les cas, elle alimente le mal-logement.

La proposition de loi sera soumise à nouveau à l'Assemblée nationale début avril. Avec ses partenaires, le DAL appellera à de nouvelles mobilisations contre ce projet de criminalisation de la pauvreté.

Témoignages

Précarité énergétique

« En septembre, je versais un acompte sur les charges de 70, 81 € et en octobre de 455, 94 €. » constate ce locataire Batigère de Jarville. Très rapidement, il échange avec ses voisins qui sont tous dans la même situation.

La résistance s'organise, le collectif des habitants saisit les médias... Le bailleur évoque la hausse des tarifs de l'énergie avant, sous la pression, de faire marche arrière. La hausse des acomptes des charges est gelée, mais la régularisation des charges au printemps risque d'être douloureuse.

Les locataires restent vigilants...



Relogée

Après un parcours résidentiel chaotique (expulsion, centre d'hébergement, rue, hébergement chez une connaissance...) Florence*, avec l'appui du DAL54, a déposé un dossier DALO. Son logement a été reconnu prioritaire et urgent, et elle a récemment accédé à un logement indépendant.

Elle nous a adressé le message suivant :

« Enfin la chance me sourit. J'ai pu visiter un superbe appartement que, sans hésiter, j'ai accepté de prendre. Il est tout comme j'aime. Ils sont en train de le repeindre et je devrais signer le bail pour le mois de décembre. Alors je voulais avant tout remercier le DAL car sans votre aide, je n'aurais pas pu espérer avoir un petit chez moi un jour. Je n'ai pas les mots pour dire à quel point je suis heureuse et pleine de petits projets pour le futur... »

*Le prénom a été changé.

Propriétaire indélicat - 1

A Vandoeuvre, ce propriétaire loue une chambre meublée 300 € à un étudiant chinois. Affirmant que les aides au logement sont une aide au propriétaire et non aux étrangers, ce monsieur refuse de déduire l'aide versée par la CAF du montant du loyer dû par son locataire.

Accompagné par DAL54, l'étudiant saisit le médiateur de justice. Le propriétaire est obligé de rembourser le trop-perçu.

Mauvais perdant, le propriétaire accompagne son chèque du commentaire suivant : « J'espère que l'année 2023 sera la plus horrible pour vous qui n'êtes qu'une canaille. Allez aux diables chinois les plus horribles qui soient. »

Propriétaire indélicat - 2

A Longlaville, le propriétaire décide unilatéralement, et en toute illégalité, de faire passer le loyer de 470 € à ... 600 €, (soit une hausse de 28 %) et menace le ménage locataire d'expulsion s'il ne paye pas.

Etant « en attente de régularisation », cette famille étrangère n'a pas souhaité contester devant les tribunaux les abus de son propriétaire.



28° rapport sur le mal-logement

La fondation Abbé-Pierre appelle à une "remobilisation générale"

Après la crise sanitaire liée au Covid-19, qui a fragilisé de nombreuses personnes sur le fil, l'année 2022 a été marquée par une hausse des prix inédite depuis 30 ans. La facture logement, liée à trois décennies de hausse des prix à l'achat et à la location, est encore alourdie par des dépenses énergétiques devenues insoutenables pour de nombreux ménages modestes qui doivent régulièrement choisir entre se chauffer, manger et se soigner convenablement, payer leur loyer.

Dans ce contexte économique et social tendu, alors que le logement occupe une place de plus en plus importante dans le développement de l'exclusion et des inégalités, la puissance publique et le gouvernement ne semblent pas avoir pris toute la mesure de l'enjeu.

Face à des situations indignes, à l'heure où des milliers de personnes, notamment des enfants, sont refusés chaque soir par le 115 faute de places d'hébergement, il est pourtant devenu urgent de relancer la politique du « Logement d'abord » et de cesser les coupes budgétaires sur les allocataires des APL et sur le monde HLM.

Face à la pénurie de logements accessibles, à la hausse des coûts de construction et à la panne de production de logements sociaux, **il est pourtant essentiel que les pouvoirs publics investissent à nouveau fortement dans la construction et la rénovation de logements à prix modérés.**

« LE GENRE DU MAL-LOGEMENT »

Jusqu'à présent le sexe a rarement été considéré comme un facteur déclenchant ou aggravant du mal-logement. Pourtant, face au logement, être un homme ou une femme, ou appartenir à une minorité sexuelle, affecte considérablement les risques de subir diverses dimensions du mal-logement et bouleverse la manière même de vivre ce mal-logement. C'est pourquoi, par-delà ces analyses critiques sur l'action des pouvoirs publics face au mal-logement, ce 28e rapport se focalise sur « le genre du mal-logement » : dans quelle mesure et comment les femmes et les minorités de genre sont-elles particulièrement touchées par les difficultés de logement ?

À bien des moments-clés de leur vie, qu'il s'agisse de la décohabitation de chez les parents, de la séparation conjugale, de la prise en charge des enfants pour les mères célibataires, de l'héritage ou du veuvage, les femmes et les personnes LGBT+ subissent des ruptures résidentielles douloureuses, sont parfois victimes de violences sexuelles et sexistes et de discriminations qui reflètent les rapports de domination qu'elles subissent encore trop souvent dans la famille, le couple et le monde du travail.

Même à logement équivalent, les femmes sont également souvent en première ligne pour affronter les conséquences domestiques de l'habitat indigne, du surpeuplement ou de l'errance résidentielle.

La surreprésentation de la monoparentalité dans les situations de mal-logement, et les fragilités que rencontrent les femmes et les autres minorités de genre dans leur rapport au logement au cours de leur vie mettent en lumière toute une série d'inégalités, d'obstacles et de discriminations liés au genre.

La forte présence des violences de genre, qui constitue la toile de fond plus ou moins tacite de nombreuses situations d'exclusion sociale, représente une cause structurelle du mal-logement et de l'invisibilisation des victimes, au sein des familles, dans l'espace public mais aussi au sein du système de veille sociale et d'hébergement.

Le 28e rapport sur l'état du mal-logement en France 2023 peut être consulté sur le site de la Fondation Abbé Pierre : www.fondation-abbe-pierre.fr





DAL54 y était...

- Les 19 et 31 janvier 2023 aux **manifestations intersyndicales contre la réforme des retraites.**

A cette occasion DAL54 a distribué un tract dénonçant la proposition de loi criminalisant les locataires précaires (cf. page 1 du présent bulletin).



- Le 1^{er} février, au coté des Etats généraux des migrations, de la LDH et de la Cimade pour dénoncer le **projet de loi Darmanin** et pour un accueil digne des migrants.



Droit au Logement - DAL54

**17 rue Drouin
54000 Nancy**

**Permanences :
Les jeudis de 14 h à 17 h**

- Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois, au 17 rue Drouin à Nancy
- Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois, au 10 rue de Lisbonne à Vandoeuvre

03.83.30.31.32

association-droit-au-logement@orange.fr

www.dalnancy.fr



Pour pouvoir continuer à agir auprès des personnes défavorisées, DAL54 a besoin de votre soutien.

Merci d'adresser votre contribution financière au DAL54, 17 rue Drouin, 54000 NANCY
D'avance, merci.